

Guide sur le vote accessible pendant les élections provinciales



Notre engagement envers l'accessibilité

Élections Ontario s'engage à respecter les normes de services à la clientèle prévues par la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il tient ainsi à atteindre l'excellence et à s'imposer comme une référence en ce qui concerne l'accessibilité du processus électoral dans les bureaux électoraux locaux, les bureaux de vote par anticipation et les bureaux de vote le jour du scrutin lors des élections provinciales.

En respectant ces normes, Élections Ontario veille à ce que les personnes handicapées bénéficient de biens et de services :

- d'une manière respectueuse de leur dignité et de leur autonomie
- de manière intégrée, à moins qu'une mesure de remplacement ne soit nécessaire (à titre temporaire ou permanent)
- de la même manière que les autres



Inscription des électeurs

Rendez-vous sur vReg.InscriptionVoteON.ca pour confirmer, actualiser ou ajouter vos coordonnées.



Formats accessibles

Pour obtenir des renseignements sur le vote dans des formats accessibles, vous pouvez présenter une demande en écrivant à l'adresse info@elections.on.ca ou en composant le 1 888 668-8683 ou le numéro ATS 1 888 292-2312.



Lieux de vote

Les membres du personnel électoral suivent une formation pour offrir des services à la clientèle accessibles de telle sorte que les personnes handicapées puissent faire leurs propres choix dans le cadre du processus de vote.

Voici quelques-uns des outils et services accessibles qui sont proposés :

- Un membre du personnel électoral peut apporter le bulletin de vote à l'extérieur du lieu de vote.
- Des personnes de soutien peuvent faciliter la communication, la mobilité, les soins personnels en cas de besoins médicaux ou encore l'accès aux biens, aux services ou aux installations.
- Il est possible de se faire accompagner d'un chien-guide ou d'un animal d'assistance (qui doit rester en permanence sous la garde de la personne).
- Il est possible d'utiliser, à des fins d'accessibilité, son téléphone cellulaire ou son appareil mobile, y compris une application d'interprétation vidéo à distance (veuillez noter qu'il est interdit de prendre ou de diffuser des vidéos de bulletins de vote remplis).
- Des dispositifs de grossissement et des gabarits de bulletin de vote comportant des chiffres en braille et des découpes sont mis à disposition.

Vous pouvez également demander à votre bureau électoral local un transfert dans un autre lieu de vote mieux adapté à vos besoins en matière d'accessibilité.





Services d'interprétation & d'intervention

En cas de besoin, vous pouvez réserver des services d'interprétation en langue des signes québécoise ou en American Sign Language auprès des Services canadiens de l'ouïe. De même, en cas de besoin, vous pouvez réserver des services d'intervention auprès des Services canadiens de l'ouïe ou de Services communautaires Surdicécité INCA. Élections Ontario prendra en charge l'intégralité du coût de ces services.

Dans l'Est et dans l'Ouest de l'Ontario, ainsi que dans la région du grand Toronto, la prestation des services d'intervention est assurée par INCA. Dans le Nord de l'Ontario, elle est assurée par les Services canadiens de l'ouïe.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces fournisseurs de services, rendez-vous sur elections.on.ca/vote-accessible.



Technologies d'aide au vote

Les technologies d'aide au vote à votre bureau électoral local vous permettent de voter de façon autonome et confidentielle à l'aide de l'une des options suivantes :

- l'interface audio-tactile, qui propose des consignes vocales et qui comprend de gros boutons en relief, des couleurs vives et des inscriptions en braille
- les manettes, qui peuvent être utilisées avec les mains, les pieds ou les coudes
- le contacteur au souffle, qui permet de marquer le bulletin de vote en inhalant ou en expirant dans un tube

Communiquez avec votre bureau électoral local pour connaître les heures d'utilisation et les technologies proposées. Les demandes sans rendez-vous seront acceptées dans la mesure du possible.



Vote par la poste

Les électeurs peuvent voter par la poste lors d'une élection provinciale. Pour choisir cette option, vous devez présenter un formulaire de demande dûment rempli et une copie d'une pièce d'identité. Pour en savoir plus, rendez-vous sur voteparlaposte.elections.on.ca ou communiquez avec votre bureau électoral local.



Vote lors d'une visite à domicile

Vous pouvez demander une visite à domicile pour voter si vous êtes dans l'un des cas suivants :

- vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à votre bureau électoral local ou sur votre lieu de vote
- vous avez besoin d'aide pour voter

Pour obtenir les coordonnées de votre bureau électoral local, rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 ou le numéro ATS 1 888 292-2312.



Application Élections Ontario

Pour obtenir des renseignements personnalisés sur les élections, téléchargez notre application sur l'App Store ou sur Google Play et créez un compte pour accéder aux ressources suivantes pour les élections provinciales de l'Ontario :

- une version numérique de votre carte d'information de l'électeur qui peut être lue au bureau de vote
- une liste complète des lieux et des dates de vote
- des notifications personnalisables au sujet des élections
- la liste des personnes candidates dans votre circonscription électorale

L'application est conforme à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et compatible avec la plupart des appareils.



Coordonnées

Pour réserver un service de vote accessible, communiquez avec votre bureau électoral local. Pour obtenir les coordonnées de votre bureau électoral local, rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca.